

SAEP VILLIERS VINEUX
12 grande rue
89360 VILLIERS VINEUX
TEL 06.85.80.91.98
Mail : saep.villiersvineux@orange.fr

le 04.11.2024

POUR INFORMATION :
Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes
Serein et Armance

Madame, Monsieur,

Suite à la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) qui impose le transfert de la compétence Eau potable à une communauté de communes au 1^{er} janvier 2026,

Suite à la délibération N° 66/2024 du conseil communautaire Serein et Armance du 27 juin 2024 auquel appartiennent les communes de BUTTEAUX, CARISEY, PERCEY, SOUMAINTRAIN et VILLIERS VINEUX acceptant la prise de compétence eau potable au 1er janvier 2025,

Suite aux délibérations prises dans chaque commune à ce sujet,

Le Syndicat des Eaux de Villiers Vineux est dans l'obligation de faire une facture en fin d'année 2024 pour la période du 1er juin 2024 au 31 décembre 2024.

Vu la complexité du dossier et à la demande de la Service de Gestion Comptable de Joigny (Trésorerie) de leur faire parvenir les factures avant le 28 novembre, le Comité Syndical a décidé de faire un prorata de l'abonnement de 7 /12 mois et pour les M3 consommés : soit un relevé si vous êtes présents (relevé début novembre) ou une estimation.

La prochaine facture de 2025 sera effectuée par la Communauté de Communes Serein et Armance.

Le Syndicat des Eaux de Villiers Vineux reste à votre disposition pour vous donner toutes les explications nécessaires à ce sujet.

Merci de votre compréhension.

Le Président

Michel FOURREY

